

UN ARCHIPEL DU PACIFIQUE SUD



LA NOUVELLE-CALÉDONIE

La Nouvelle-Calédonie, quatrième archipel du Pacifique sud par sa superficie, après la Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Zélande et les Salomon, est située à l'extrême sud de la Mélanésie, à proximité du tropique du Capricorne. Elle est bordée, à l'ouest, par la mer de Corail et, à l'est, par l'océan Pacifique. La Grande Terre est ceinturée par un récif de corail qui forme un des plus vastes lagons du monde et dont des parties sont aujourd'hui inscrites au patrimoine mondial par l'UNESCO.

L'ensemble de l'archipel néo-calédonien couvre une superficie totale d'environ 19 000 km². La zone économique exclusive (ZEE-200 miles marins autour des terres émergées) est évaluée à 1 450 000 km². La flore et la faune terrestres et marines sont marquées par un très fort endémisme, elles font l'objet de nombreuses mesures de protection.



Le cagou, emblème de la Nouvelle-Calédonie



Flore endémique

L'ARCHIPEL NÉO-CALÉDONIEN

La Grande Terre, d'une superficie de 16 360 km², est allongée et étroite (400 km de long sur 50 de large). Elle est prolongée au sud par l'île des Pins (150 km²) et au nord par les Bélep. Plus au nord encore se trouvent les îles coralliennes Huon et Surprise, inhabitées.

L'archipel des Loyauté forme un ensemble parallèle à la Grande Terre à environ 100 km à l'est. La plus grande des îles, Lifou, couvre 1 150 km². Ouvéa est une mince bande de terre émergée de 160 km², au nord-ouest de laquelle se trouve l'îlot Beautemps-Beaupré. Maré (650 km²) est la plus haute des îles. Entre Maré et Lifou, Tiga est la quatrième île habitée des Loyauté.

D'autres îles ou archipels sont rattachés à la Nouvelle-Calédonie : au sud, à égale distance de Maré et de l'île des Pins, Walpole, un îlot désert et les îlots inhabités de Hunter et de Matthew au sud-est. Les Chesterfield, petites îles dont la superficie totale ne dépasse pas 1 km², sont situées à 400 km à l'ouest de la Grande Terre.



Bac de la Ouaieme - Hiéngène

LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX DU CLIMAT

En Nouvelle-Calédonie, l'amplitude thermique annuelle est assez faible : le mois le plus chaud est le mois de février (25,4°C dans le sud, 26,8° C dans le nord), les plus frais ceux de juillet et d'août (18,1° C dans le sud, 21,4° C dans le nord).

Sur la Grande Terre et dans les îles Loyauté, les vents dominants sont les alizés qui circulent du sud-est. En été, les vents cycloniques d'origine tropicale liés à des dépressions peuvent dépasser 200 km/heure.

LES SAISONS

Les variations des éléments du climat au cours de l'année déterminent deux saisons.

De la mi-novembre à la mi-avril s'étale la saison

chaude, plus humide de janvier à mars. C'est l'époque des dépressions tropicales et des cyclones. De la mi-avril à la mi-novembre s'étale la saison fraîche avec parfois de fortes pluies, notamment en juillet. Les températures les plus basses sont enregistrées en juillet et août (le "printemps" néo-calédonien).



La Chaîne

LA GRANDE TERRE : UNE MONTAGNE DANS LA MER

La Grande Terre est très montagneuse. La Chaîne culmine à 1 628 mètres au mont Panié, au nord. Le mont Humboldt, au sud, atteint l'altitude de 1 618 mètres. Les versants des montagnes sont raides et ravinés par les eaux de pluie.

Sur la côte Est, le littoral est découpé, il n'y a pratiquement pas de plaine : la montagne descend directement dans la mer. La côte Ouest est principalement constituée de collines et de plaines assez larges, bien que la Chaîne se prolonge parfois, surtout au nord, jusqu'au littoral. Ailleurs, la frange littorale est souvent marécageuse.

L'érosion des reliefs est partout très active. Le climat humide et chaud, les précipitations souvent violentes expliquent la vigueur de cette érosion. De plus, l'activité de l'homme (activités minières, brûlis) a pu accentuer l'érosion sur les pentes.

LES LOYAUTÉ : DES ÎLES CORALLIENNES

Les îles Loyauté sont essentiellement constituées de calcaire d'origine corallienne. Les coraux sont des animaux aquatiques dont le squelette subsiste après la mort de l'animal. Le corail vit en colonies qui constituent les récifs. Les récifs coralliens se développent non loin du littoral. Lorsque le récif est collé au littoral, il est appelé récif frangeant. Les récifs-barrières se développent à une certaine distance de la côte, isolant un lagon. Si ces îles s'enfoncent, ne sub-



Falaise corallienne à Lékine (Ouvéa)

siste alors, visible hors de l'eau, que le récif qui est alors appelé atoll ou récif annulaire.

Les îles coralliennes se présentent comme des plateaux calcaires, entourés de falaises parfois abruptes. Lifou, Maré et la petite Tiga sont des atolls soulevés. Au centre de ces îles s'étend un plateau à l'emplacement de l'ancien lagon. Sur le pourtour, qui correspond au récif annulaire se sont développées des falaises.

À Ouvéa, le soulèvement n'a intéressé que la partie sud-est et sud de l'atoll. La partie nord-ouest est au contraire enfoncée : Ouvéa est un atoll basculé, dont le lagon a subsisté. À l'intérieur de l'atoll, côté lagon, le littoral est bas et sableux ; à l'extérieur, côté océan, il est élevé et découpé.

DES FORMATIONS VÉGÉTALES CONTRASTÉES

LA CÔTE OUEST ET LA CÔTE EST

Sur la côte Ouest, le climat est assez sec. De plus, les feux de brousse ont détruit la forêt primaire. On rencontre le plus souvent les formations végétales suivantes :

- La mangrove se développe sur les littoraux vaseux et salés. Elle est constituée de palétuviers aux racines-échasses. Une faune grouillante (poissons, crabes, oiseaux) l'habite.
- La savane herbeuse consiste en de vastes prairies de hautes herbes, parfois envahies de goyaviers, sur les plaines ou les collines.

Sur la côte Est, la montagne est très proche de la mer et exposée aux alizés. Les versants, très arrosés, comptent de nombreuses cascades et de vastes forêts. Sur la frange littorale, des cocoteraies ont souvent été aménagées.



La mangrove à palétuviers

La savane à niaoulis



LA CHAÎNE

Dans la Chaîne, le climat est très humide et cette zone est le plus souvent couverte de nuages. C'est ce qui explique l'existence de massifs forestiers toujours verts. Les arbres ne dépassent guère dix mètres, les nombreuses espèces qui constituent la forêt sont très différentes les unes des autres. On y trouve notamment des arbres (Houp, Kaori, Tamanou, Banians...), des fougères arborescentes et des épiphytes (lianes, fougères, orchidées). À une altitude supérieure à 800 mètres, les troncs des arbres sont recouverts par des mousses.

LE MAQUIS MINIER

Sur les terrains miniers, spécialement au sud de la Grande Terre, les forêts ont fortement régressé sous l'action anthropique et ne se régénèrent pas rapidement, car le sol, pauvre en éléments nutritifs, est au contraire riche en éléments néfastes à la vie des végétaux (nickel, manganèse...). La formation végétale dominante est alors le maquis : arbustes bas, relativement clairsemés. Les espèces sont néanmoins très nombreuses et souvent endémiques.



Le maquis minier

LES MILIEUX DE VIE DES NÉO-CALÉDONIENS



Station d'élevage à Boulouparis (côte Ouest)

L'ESPACE RURAL

Il est occupé principalement par la végétation naturelle et par les zones de culture et d'élevage, et couvre la plus grande partie du pays.

Les agriculteurs-éleveurs européens habitent le village, appelé "centre" en Nouvelle-Calédonie, ou la "station" au milieu des terres mises en valeur.

Les Kanak pratiquent le plus souvent les cultures traditionnelles sur les terres claniques et leurs habitations sont regroupées en villages ou tribus.

Le confort moderne est aujourd'hui répandu dans les campagnes (la Brousse) : téléphone, télévision, salles d'eau, appareils ménagers équipent de plus en plus les logements des habitants de l'intérieur et des îles.

De grands espaces, surtout dans les régions montagneuses, n'ont pas encore été aménagés. Partout la densité de la population est très faible.

Les villages, créés parfois pour abriter un centre

pénitentiaire (Bourail), un poste militaire (Canala) ou des installations minières (Thio, Kouaoua, Népoui...), sont presque tous devenus les chefs-lieux des communes. On y trouve alors la mairie, la gendarmerie, la poste, le dispensaire, l'église ou le temple, l'école, et les commerces. Mais depuis quelques années des lotissements communaux (Fonds social de l'habitat) et la construction de nombreuses infrastructures culturelles, touristiques ou administratives mais aussi de collèges, de lycées et d'internats, attirent au village des familles de toutes ethnies, et notamment kanak.

L'ESPACE URBAIN

Il s'agit essentiellement de Nouméa et des autres communes de l'agglomération (Mont-Dore, Dumbéa et Païta) mais aussi de certains centres de Brousse. À Nouméa, la ville ancienne abrite le port, le quartier des affaires (banques, commerces...) et les

administrations. Le littoral sud de la ville a une vocation à dominante touristique et résidentielle de standing (hôtels et appartements). Il existe aussi des quartiers où s'élèvent des immeubles d'habitation à loyer modéré (Montravel, Tindu, St-Quentin...).

À la périphérie s'organisent de plus en plus des lotissements de pavillons avec des zones commerciales (hypermarchés à Koutio, Magenta, Sainte-Marie) et les zones industrielles de Ducos et de Doniambo (usine métallurgique).

Ses multiples fonctions administratives et politiques (siège du Haut-Commissariat, du Congrès, du Gouvernement et de la province Sud), scolaires et universitaires, culturelles (centre Tjibaou et différents musées), économiques, font de Nouméa la « capitale » de la Nouvelle-Calédonie. Elle compte 97 579 habitants en 2009.

UNE AGGLOMÉRATION EN EXPANSION

Les communes proches, Mont-Dore, Dumbéa et Païta (où se situe l'aéroport international), qui étaient des zones rurales jusqu'en 1960, se sont transformées en cités-banlieues avec la création de nombreux lotissements. Les équipements culturels, sportifs, touristiques et administratifs ainsi que les zones d'activités s'y multiplient.

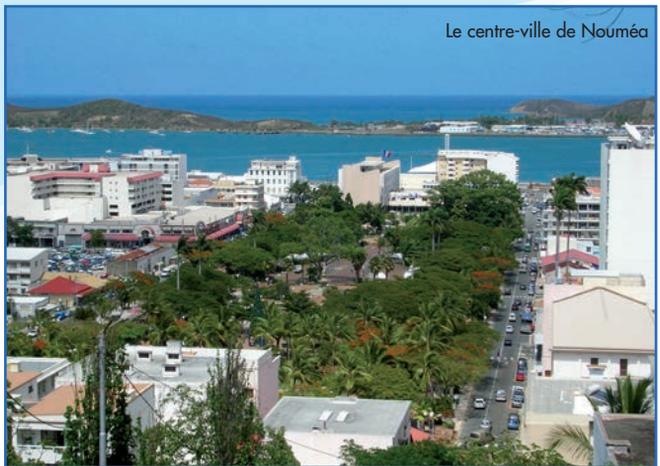
Elles constituent désormais avec la ville-centre le "Grand Nouméa", agglomération de 163 723 habitants en 2009.

LES AUTRES CENTRES URBAINS

Sur la côte Ouest, La Foa, Bourail et Koumac, sont les centres les plus importants.

Sur la côte Est, Thio, Poindimié, et le village minier de Kouaoua rassemblent la majorité des Européens.

Au Nord, les communes de Voh-Koné (chef-lieu de la province Nord)-Pouembout connaissent des mutations importantes engendrées par le projet d'usine métallurgique autour du massif du

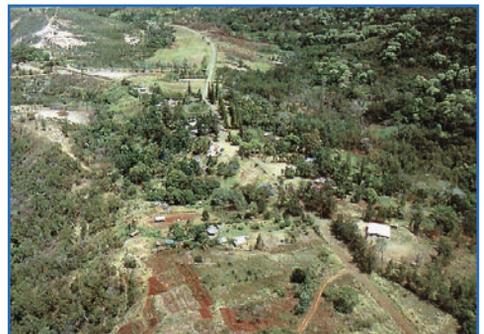


Le centre-ville de Nouméa

Koniambo. Aux Îles, c'est Wé (chef-lieu de la province des Îles) à Lifou qui accueille le plus d'infrastructures.



Le centre minier de Thio (côte Est)



Territoire d'une tribu près de Boulouparis (côte Ouest)



Sur cette photo de classe, sont réunies toutes les ethnies

UNE MOSAÏQUE DE COMMUNAUTÉS

En 2009, la Nouvelle-Calédonie comptait 245 580 habitants pour une superficie de référence de 18 575 km², soit une densité de 14 habitants au km².

La population présentait un éventail pluri-ethnique original. L'évolution démographique des Kanak fait état d'une diminution jusqu'en 1921 du fait du choc épidémiologique et culturel. Puis un redressement sensible apparaît et il ne cesse de s'accroître jusqu'à nos jours. Grâce à un fort accroissement naturel, les Kanak étaient 99 078 en 2009, soit 40,3% de la population totale et en constituaient la communauté la plus nombreuse.

Les Européens ou métis-Européens (71 721) qui vivaient en 2009 en Nouvelle-Calédonie (29,2% de la population totale) se concentraient dans la province Sud. Leur progression au XX^e siècle va de pair avec l'activité du pays impliquant une forte immigration surtout dans les années 1960-70.

Les Polynésiens formaient un groupe important composé de 21 262 Wallisiens et Futuniens et 4 985 Tahitiens représentant ensemble 10,7% de la population néo-calédonienne.

Ce sont les grands travaux industriels et routiers des années 1955-56 qui les ont tout d'abord attirés. Les Indonésiens (3 985) comme les Vietnamiens

(2 357) sont le plus souvent les descendants de travailleurs sous contrat venus à la fin du siècle dernier. Après avoir travaillé principalement sur mine ou dans l'agriculture, beaucoup ont regagné leur pays d'origine. Avec les Ni-Vanuatu (2 327), les Français originaires des départements d'outre-mer (Martiniquais, Guadeloupéens, Réunionnais) et les Japonais descendants d'immigrants du début du siècle, la population néo-calédonienne forme une société plurielle.

Au recensement de 2009, 8,3% des habitants se sont déclarés appartenir à plusieurs communautés ou être métis et 5% appartenir à la communauté "calédonienne."

UNE POPULATION QUI S'ACCROÎT

Il apparaît qu'en Nouvelle-Calédonie, entre les derniers recensements de 1983 et 1989, la population s'est accrue de près de 19 000 personnes (de 145 000 à 164 000), de 33 000 de 1989 à 1996 (164 000 à 197 000) et de près de 33 000 de 1996 à 2004 (197 000 à 230 000), de près de 15 000 de 2004 à 2009 (230 000 à 245 000).

En Nouvelle-Calédonie, le taux de natalité est en baisse régulière depuis 1996, il est passé de 22,3% à 16,7% en 2010.



L'acte coutumier où l'igname tient une place centrale dans le monde kanak.

UNE POPULATION TRÈS INÉGALEMENT RÉPARTIE

C'est dans le sud et l'ouest de la Grande Terre que se concentrent les Européens et les ethnies non kanak. Le Grand Nouméa connaît les plus fortes densités. Les provinces Nord et Îles sont peuplées majoritairement de Kanak.

En règle générale, la population se groupe dans les vallées et sur les franges côtières, le reste du territoire apparaissant vide.

Il n'existe pratiquement pas de lieu habité au-dessus de 500 mètres. On remarque des flux migratoires de l'intérieur et des îles vers Nouméa dont le pouvoir d'attraction est de plus en plus fort.

LA COMMUNAUTÉ KANAK

Le clan est composé essentiellement des descendants d'un ancêtre commun.

Tout mouvement foncier est soumis à l'agrément du clan. Une tribu est formée de un ou plusieurs clans généralement rattachée à des groupements administratifs plus importants, les districts ou chefferies. La

charge du chef est en principe héréditaire.

Les petits chefs et les grands chefs sont assistés par un conseil des anciens, qui règle, selon la coutume, la plupart des problèmes et des activités de la vie de groupe.

En Nouvelle-Calédonie, on dénombre 341 tribus correspondant à 250 chefs et à 38 grands chefs, et 56 542 personnes vivent en tribus (29% de la population totale).

Après plus d'un siècle et demi de présence française, la plupart des langues vernaculaires se sont maintenues et ont conservé la plus grande partie de leur richesse. Aujourd'hui, on compte 28 langues pour 87 000 Kanak (chiffre de 1996).

Les plus importantes sont parlées par quelques milliers de personnes, les moins importantes par quelques dizaines seulement.

L'HABITAT KANAK

Les villages regroupent généralement 200 à 300 habitants, mais les tribus de la Chaîne s'organisent en hameaux de quelques dizaines de personnes. L'habitat est composé de cases traditionnelles, de cabanes en tôle et de maisons en dur de plus en plus nombreuses et modernes. Le pouvoir d'attraction de Nouméa et de sa banlieue, avec l'essor de l'industrie métallurgique, des travaux publics et des services, a été très fort. En 2004, les Kanak représentaient 23% de la population de Nouméa, les trois-quarts étant originaires des îles. Ainsi, en 1996, avec près de 17 000 Kanak, Nouméa connaît la plus grande concentration de population autochtone de Nouvelle-Calédonie.

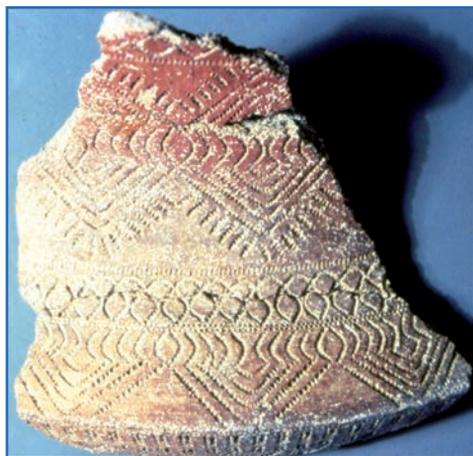
Tribu de Bopope dans la Chaîne



DU PEUPEMENT AUSTRONÉSIEEN À L'ÉMERGENCE DE LA CIVILISATION KANAK

LA PÉRIODE DE KONÉ : UN PEUPEMENT LITTORAL (-1100 À 200)

Les plus anciennes traces indiscutables de la présence de l'homme en Nouvelle-Calédonie sont actuellement datées d'environ 1100 ans av. J.C., avec l'arrivée de populations austronésiennes fabriquant de la céramique. La poterie la plus originale apportée par ces navigateurs est la poterie Lapita. Ce nom provient du site éponyme de la région de Koné.



Fragment de poterie Lapita. Département Archéologie-Musée de la Nouvelle-Calédonie.

La poterie Lapita est décorée de nombreux motifs géométriques pointillés ou incisés. À cette période, existe aussi la poterie de Podanéan décorée de motifs allongés réalisés à l'aide d'un battoir en bois et utilisée pour la cuisine.

La majorité des sites découverts à ce jour sont situés en bord de mer. Seuls quelques vestiges d'habitations ont été retrouvés lors de fouilles. Il s'agit de restes de cases rondes, parfois entourées de palissades. Vers 200 ans après J.-C., la poterie Lapita cesse d'être fabriquée.

LA PÉRIODE DE NAÏA-OUNDJO : UN PEUPEMENT DE L'INTÉRIEUR (200 À 1800)

Après 200, une séparation culturelle intervient. Dans le nord, la technique ancienne de la poterie au battoir est maintenue. Ce type céramique est nommé poterie d'Oundjo surnommée aussi « la marmite canaque ». Dans le sud, les décors incisés remplacent progressivement les décors pointillés, et des anses apparaissent sur les poteries.

La période de Naïa-Oundjo se caractérise principalement par le peuplement de l'intérieur de la Grande-Terre par une population permanente. Les clans s'installent sur les plaines fertiles des vallées. Ils déboisent les collines et les montagnes pour y faire des jardins horticoles, puis des tarodières irriguées sur le flanc des montagnes.

LES KANAK AVANT L'ARRIVÉE DES EUROPEENS

La culture de l'igname et du taro occupe la majeure partie du temps : les hommes défrichent, retournent la terre, aménagent les irrigations des tarodières et récoltent les premières ignames tandis que les femmes cassent les mottes, plantent, embellissent les champs.

Le travail fait l'objet d'une division : lors de la construction des cases, par exemple, les hommes abattent les troncs d'arbre, construisent la charpente ; les femmes vont chercher la paille pour les toitures, tressent les nattes pour l'intérieur.

Pour de multiples raisons (ruptures d'alliances, conquête de nouvelles terres, profanation de lieux tabous...) les groupes se font fréquemment la guerre. On fait circuler la monnaie kanak pour prévenir les alliés, on invoque les ancêtres pour obtenir leur protection, on prépare les armes : sagaies, frondes, casse-têtes...

Les combats donnent aussi lieu à la pratique rituelle de l'anthropophagie.

L'ORGANISATION SOCIALE ET RELIGIEUSE

Les échanges ont lieu lors des cérémonies coutumières et ont pour but de créer, de renforcer ou de perpétuer les alliances entre les différents clans, à l'occasion des mariages, des adoptions ou des naissances. Les échanges sont toujours équivalents : c'est le don et le contre-don. Les dieux sont les ancêtres fondateurs des clans. Les esprits sont ceux des personnes décédées.

Après leur mort, leurs successeurs les invoquent pour faire tomber la pluie, faire pousser les cultures, pour obtenir leur protection durant les guerres... Leurs crânes reposent généralement sur un rocher aménagé à cet effet et c'est là que se font les invocations.

L'ORGANISATION POLITIQUE

Une chefferie kanak est composée de plusieurs clans, localisés dans un espace géographique donné, ayant des fonctions et des statuts spécifiques mais complémentaires pour maintenir l'équilibre social.

L'autorité du chef s'exprime par le respect et la considération qu'il inspire mais il préside les grandes cérémonies coutumières comme la fête de l'igname, les deuils, les mariages et les inhumations. Aucun signe extérieur ne différencie le chef, ou frère aîné, du reste du groupe.

Arbitrant les conflits coutumiers et fonciers, il est le garant de la tradition, des grandes valeurs morales et sociales de la société kanak.

Il existe une grande diversité linguistique qui se perpétue à l'heure actuelle à travers les 28 langues ou dialectes encore en usage, répartis dans les huit aires coutumières que compte l'archipel.

Reposoir de crânes dans la Chaîne



LES PREMIERS CONTACTS AVEC LES EUROPÉENS (1774 - 1840)

COOK RÉVÈLE L'EXISTENCE DE LA GRANDE TERRE À L'EUROPE

Au cours de son deuxième voyage dans le Pacifique, après avoir exploré l'archipel des Nouvelles-Hébrides (Vanuatu), le capitaine britannique James Cook vogue vers la Nouvelle-Zélande, quand l'aspirant Colnett aperçoit une nouvelle terre : c'est le 4 septembre 1774. Cette île, Cook l'appelle New-Caledonia.

Il longe la côte Est vers le sud. Le 23 septembre 1774, il est en vue de Kunié qu'il nomme île des Pins en raison de ses nombreux Araucarias (pins colonnaires).

À la recherche de l'infortuné Lapérouse, Antoine Bruni d'Entrecasteaux fréquente également les eaux néo-calédoniennes en

1792 et 1793, y baptise de nombreux lieux maritimes (Huon, Surprise, Beautemps-Beaupré...) et réalise le premier tracé de la côte Ouest.

Lapérouse reçoit ses instructions de Louis XVI (1788)

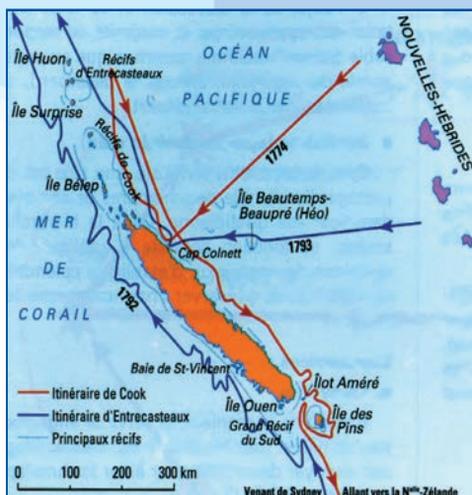


DUMONT D'URVILLE RECONNAÎT LES ÎLES LOYAUTE

Si les bateaux anglais empruntent souvent le chenal dit des Loyauté, ces îles sont représentées très approximativement sur les cartes au début du XIXe siècle. Dumont d'Urville redécouvre en 1827 Maré, puis Lifou et Ouvéa. Lors d'un deuxième voyage dans le Pacifique, en 1840, il établit la carte définitive des îles Loyauté.



Baie des tortues - Bourail
Découvertes et explorations de la Nouvelle-Calédonie



Découvertes et explorations de la Nouvelle-Calédonie

LES CHASSEURS DE BALEINES

Dès le début du XIXe siècle, les chasseurs de baleines et de cachalots découvrent les richesses en cétacés des mers du Sud. Ils fréquentent les eaux néo-calédoniennes à partir de 1810-1820. Les bateaux relâchent aux îles Loyauté et dans le nord pour s'approvisionner en eau et en vivres.

Une station pour l'extraction de l'huile de baleine a même fonctionné à Lifou. Mais le remplacement de l'huile de baleine par le pétrole et l'épuisement des bancs de baleines entraînent la fin de cette activité en Nouvelle-Calédonie après 1860.

À LA RECHERCHE DU SANTAL

Le développement des premières villes australiennes contribue à l'établissement de circuits commerciaux et très vite quelques denrées permettent de faire de gros profits.

L'ouverture du marché chinois, gros producteur de thé mais peu intéressé par les produits manufacturés européens, permet aux commerçants de se faire payer le santal et le trévang au plus haut prix.

C'est le commerce du bois de santal qui provoque les premiers échanges entre les Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie et le monde moderne des Européens. Ils durent de 1841 jusqu'à la fin des années 1850. Le santal est un arbuste au cœur très odoriférant. Il est très demandé par les Chinois qui s'en servent pour fabriquer l'encens brûlé dans les temples, en parfumerie et en ébénisterie.

Le commerce triangulaire en Océanie au XIXe siècle



DES « BEACHCOMBERS » AUX « TRADERS » : DES COMMERÇANTS INTREPIDES



Les premiers Européens s'installent en Nouvelle-Calédonie. D'une part, les côtes néo-calédoniennes reçoivent progressivement des « beachcombers », c'est-à-dire des « écumeurs de plage », occidentaux naufragés, déserteurs, mutins ou rescapés des

colères océaniques. L'histoire a perdu le nom de la génération, surtout d'origine anglo-saxonne, arrivée avant la colonisation, mais elle a retenu les noms de leurs successeurs (Streeter, Forest, etc...)

D'autre part, les armateurs Towns et Paddon édifient des stations permanentes de travail, le premier à l'île des Pins en 1848, le second à l'île des Pins puis à l'île Nou en 1854. Il leur arrive aussi de déposer des marins afin de tenir des comptoirs temporaires. Ces dépositaires troquent des morceaux de fer, des tissus, des perles de verre, du tabac et bientôt quelques fusils et balles, contre le bois de santal et le travail volontaire des Mélanésiens (coupe, nettoyage et transport du bois jusqu'à la plage).

D'autres produits intéressent également les commerçants comme la nacre, l'huile de coco et les holothuries. Les pêcheurs de trévang ou biche de mer s'avèrent importants dans cette période de premiers contacts, du fait qu'ils restent plusieurs mois à terre au milieu des tribus et que leur activité demande la protection et la participation des Kanak.

L'INSTALLATION DES MISSIONNAIRES (1840-1851)

LES PROTESTANTS AUX ÎLES LOYAUTÉ

Les missionnaires anglais de la London Missionary Society (L.M.S.) décident, à partir de 1797, de christianiser le Pacifique. L'archipel néo-calédonien est atteint en 1840.



Stèle de Fa'o à Lifou

(1848) et Boula à Lifou (1851) permet aux teachers Tataïo et Fa'o de s'implanter définitivement.

Plus tard, des pasteurs européens s'installent et

Ouvéa est atteinte en 1856.

Ce succès, le plus grand rencontré en Mélanésie, explique que les Loyauté soient actuellement encore à forte majorité protestante et que de nombreuses traditions restent vivantes (religieuses, culinaires ou sociologiques ; mots d'origine anglaise dans les langues des îles, jeu du cricket...).

LES CATHOLIQUES SUR LA GRANDE TERRE

Les premières conversions d'Océaniens à la foi protestante incitent les pères de la Société de Marie à s'implanter en Mélanésie.

Fin 1843, un navire de guerre français amène à Balade via Wallis un évêque, Monseigneur Douarre, et quatre missionnaires maristes.

Les missionnaires maristes, comme les protestants, réproouvent l'anthropophagie et regrettent que la femme soit accablée de travaux. Ils luttent contre la polygamie ou l'usage d'abandonner les malades.

Mais les Kanak attaquent, en 1847, la mission

de Balade où le frère Blaise Marmouit est martyrisé. Après plusieurs années d'exil, les missionnaires reviennent cependant à Balade en 1851.

La prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par la France le 24 septembre 1853, un pays majoritairement catholique, explique que, seuls, les missionnaires catholiques soient autorisés, tout au long du XIXe siècle, à s'installer sur la Grande Terre. Voilà pourquoi encore aujourd'hui, cette dernière est surtout catholique.

LA NOUVELLE-CALÉDONIE DEVIENT UNE COLONIE FRANÇAISE (1853-1870)

LA PRISE DE POSSESSION PAR LA FRANCE

La France de Napoléon III cherche une terre nouvelle, libre de toute occupation européenne, pour y fonder une colonie pénitentiaire. Par ailleurs, la France souhaite renforcer sa présence dans le Pacifique, encore faible, alors que le Royaume-Uni possède déjà l'Australie et la Nouvelle-Zélande et envisage d'annexer la Nouvelle-Calédonie. Enfin, il faut protéger et soutenir les missionnaires et les navires de commerce français.

Le contre-amiral Febvrier-Despointes, venant de Tahiti, organise à Balade, le 24 septembre 1853, la cérémonie officielle de prise de possession en présence des missionnaires et des chefs locaux. La cérémonie se répète à l'île des Pins, le 29 septembre, en présence du chef Vendegou qui signe l'acte officiel.



LES DÉBUTS DE LA COLONIE (1853-1860)

De 1853 à 1860, la Nouvelle-Calédonie est rattachée aux É.F.O., Établissements Français d'Océanie (aujourd'hui Polynésie française). Il faut un chef-lieu à cette nouvelle colonie. Tardy de Montravel arrête son choix sur Nouméa qui offre de nombreux avantages. La rade est grande, profonde et bien abritée des vents. Le site est également facile

à défendre. Le chef-lieu est baptisé Port-de-France, en juin 1854. Afin d'assurer la défense du site, un fortin, le Fort Constantine, est rapidement construit.

Les premiers lots de Port-de-France sont attribués ainsi que les premières concessions rurales autour du chef-lieu. Dès 1855, l'extension de la colonisation provoque l'opposition de certains chefs kanak qui se sentent dépossédés de leurs terres. Sur la côte Est, les insurgés sont principalement les chefs Bouarate (Hienghène) et Bouéone (Balade).

Dans la région de Port-de-France l'opposition est menée par le chef Kuindo.

L'IMPULSION DÉCISIVE DE GUILLAIN, PREMIER GOUVERNEUR (1862-1870)

À partir de 1862, la Nouvelle-Calédonie est érigée en colonie autonome. Tout est à faire : organiser la transportation, la colonisation pénale et la colonisation libre. Le premier gouverneur, Charles Guillain, doit aussi créer l'administration, organiser l'économie et conduire une politique indigène. Il favorise l'agriculture et l'élevage grâce entre autres à une ferme modèle installée à Yahoué, tandis que l'ingénieur Jules Garnier explore de 1863 à 1866, les richesses minières de la Grande Terre.

Guillain, saint-simonien convaincu, est un ardent défenseur tant de l'assimilation que de la colonisation. L'assimilation doit favoriser la rencontre pacifique et tolérante des deux cultures.

En 1867, les tribus sont créées et, l'année suivante, les terres tribales, constituées en « réserves », sont déclarées « inaliénables et incommutables ».

Les réserves doivent protéger la société traditionnelle des excès de la colonisation.

En encourageant la petite propriété, c'est-à-dire jusqu'à 500 ha, Guillain attire de nombreux immigrants. En 1870, on compte 1300 Européens installés à Nouméa, au Mont-Dore, à Saint-Vincent.

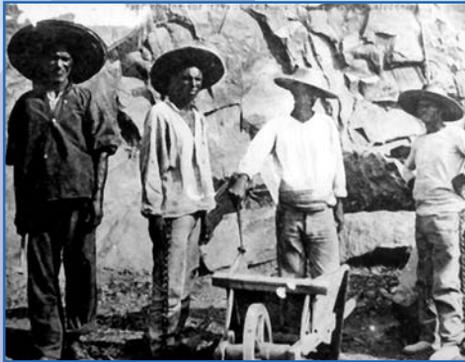
LE BAGNE À “LA NOUVELLE”

TRANSPORTÉS, DÉPORTÉS ET RELEGUÉS

En 1863, la Nouvelle-Calédonie est désignée comme colonie pénitentiaire pour les condamnés aux travaux forcés, que l'on appelle les forçats, les transportés, ou plus communément, les bagnards.

Ils seront plus de 20 000 hommes et 250 femmes. L'apogée de la transportation se situe en 1886, année où l'administration pénitentiaire représente près de 700 agents qui encadrent 7600

Forçats (“Chapeaux de paille”) sur un chantier



condamnés et 1900 libérés.

La plupart des bagnards effectuent leur peine au pénitencier central de l'île Nou.

La déportation est une peine politique qui permet d'éloigner les opposants ou les rebelles au gouvernement.

Entre 1872 et 1880, 4250 déportés arrivent en Nouvelle-Calédonie, à la suite des condamnations prononcées contre les insurgés de la Commune de Paris de 1871. Ces déportés restent à l'île des Pins essentiellement jusqu'en 1880, année où une loi d'amnistie les autorise à repartir. Moins de 40 familles décident alors de s'établir en Nouvelle-

Calédonie. Après l'insurrection du cheik El Mokrani en Algérie, plusieurs centaines de Kabyles sont également déportés dans la région de Bourail en 1871. Ils sont amnistiés en 1895 mais beaucoup d'entre eux fondent des lignées néo-calédoniennes.

En 1885, une nouvelle loi stipule que désormais, les récidivistes soient «relégués» outre-mer. Au total, il y a plus de 3300 hommes et 457 femmes relégués en Nouvelle-Calédonie. Les lieux de la relégation sont l'île des Pins, Prony et la Ouaménie. En 1894, le gouverneur Feillet obtient l'arrêt des convois de condamnés. (“Fermeture du robinet d'eau sale”).

Les derniers centres pénitentiaires sont fermés en 1922 et en 1931, la Nouvelle-Calédonie n'est plus une terre de bagne.

LA COLONISATION PÉNALE

La loi de 1854 précise : « Les condamnés qui se seront rendus dignes d'indulgence par leur bonne conduite, leur travail et leur repentir, pourront obtenir une concession de terrain ». Les plus méritants, sont donc destinés aux concessions situées sur les centres pénitentiaires dont les principaux sont Bourail, La Foa, le Diahot, Pouembout et Prony.

Les concessions peuvent être urbaines ou rurales ; ces dernières sont les plus nombreuses et il est donc nécessaire de constituer un important domaine pénitentiaire. Celui-ci représente 110 000 hectares des meilleures terres du pays, souvent prélevées au détriment des tribus ; c'est d'ailleurs l'une des causes de l'insurrection de 1878.

La transportation est à l'origine d'une importante infrastructure (bâtiments, routes, ponts), de l'installation à la terre du premier paysannat néo-calédonien, ainsi que de la venue de nombreux techniciens, parmi les condamnés ou les agents de la Pénitentiaire. Leurs connaissances et leur travail ont largement contribué à la mise en valeur du pays.

LA RÉVOLTE DE 1878

De nombreux Kanak sont mécontents car la colonisation grignote leurs terres, profane leurs lieux sacrés et les traite parfois en êtres inférieurs. Des

incidents ont régulièrement lieu. Or en 1877, à cause de la sécheresse, le bétail détruit les cultures indigènes sur les terres limitrophes de la Pénitentiaire

et parfois dans les tribus. De plus, en décembre débute la délimitation des tribus de la région de La Foa. C'est alors que le libéré Chêne, sa femme kanak et leur fils sont assassinés le 19 juin 1878, entraînant l'arrestation des chefs de la région. Les 25 et 26 juin, Ataï et ses guerriers attaquent La Foa et Boulouparis et libèrent les chefs. Ils massacrent aussi une centaine d'Européens et détruisent tout sur leur passage. Mais le 27 juin, le lieutenant de vaisseau Servan obtient le ralliement du chef de guerre Nondo, de Canala, qui trouve là l'occasion de se battre contre des ennemis héréditaires. Désormais les Kanak choisissent leur camp suivant leurs alliances traditionnelles et une majorité de tribus rejoint les Français. Les combats continuent et s'étendent, malgré la mort d'Ataï le 1er septembre 1878. D'autres foyers de révolte se déclarent sur la côte Ouest car beaucoup de tribus se soulèvent par peur des représailles. En février 1879, le gouver-

neur Olry promet le pardon aux insurgés qui se rendent le 3 juin, l'état de siège est levé entre Boulouparis et Bourail. Plus de 1000 morts dont 200 Européens et 800 à 1000 Kanak. Plus de 1500 d'entre eux sont déportés, certains à Tahiti.

Beaucoup de colons sont ruinés et les autorités s'interrogent un moment sur l'avenir de la colonie.



Guerriers kanak au XIXe siècle

LA COLONIE PREND SON ESSOR (1880 - 1918)

Affiche de la société du Tour de côte au début du XXe siècle



NOUMÉA, CENTRE DES AFFAIRES

Le commerce représente en Nouvelle-Calédonie l'activité essentielle.

Il est monopolisé par le chef-lieu de l'archipel, Nouméa, qui devient un comptoir dès sa création. Dans le port se croisent les navires transportant les marchandises vers la métropole ou l'étranger et ceux qui desservent l'ensemble de l'archipel. Depuis sa fondation, la ville s'est profondément transformée. Elle compte 7 000 habitants à la fin du XIXe siècle soit 14 % de la population totale. Il y a 137 commerçants patentés en 1903. Le port s'est modernisé et un nouveau quai est inauguré en 1879.

Les maisons de commerce nouméennes traitent avec des sociétés françaises ou étrangères puis redistribuent les produits en Nouvelle-Calédonie.

Parmi ces maisons, l'une d'entre elles prend bientôt une place privilégiée : les Établissements Ballande, qui ouvrent leur premier comptoir rue de l'Alma en 1883 puis assurent la distribution dans l'intérieur. Les maisons soutiennent aussi le développement en offrant des facilités de crédit aux colons.

LA NOUVELLE-CALÉDONIE, TERRE MINIERE

En 1863, des prospecteurs australiens trouvent de l'or à Pouébo. Le seul filon intéressant est exploité durant près de sept ans à la mine de Fern Hill.

En 1872, on trouve du cuivre dans la région de Ouégoa. En 1880, commence l'exploitation du chrome dans la mine Lucky Hit, près de Plum. Plus tard, elle se développe dans le massif de la Tiébaghi. De 1896 à 1912, la Nouvelle-Calédonie est le troisième producteur mondial de chrome. À partir de 1883 se multiplient les demandes de concessions pour l'extraction de cobalt. On en exploite à Monéo, à Koumac, au Mont-Dore et à Canala.

Mais la production, sans concurrence jusqu'en 1905, s'écroule en 1910. De nombreux autres minerais sont également exploités : le fer à Prony, le manganèse près de Voh. La présence du minerai de nickel est découverte par Jules Garnier en 1864.

La découverte, en 1873, au Mont-Dore, d'un riche échantillon de ce minerai de couleur verte, allait déclencher une véritable ruée. Avant cette date, la consommation mondiale de nickel s'élevait à peine à 400 tonnes par an. En 1874, le minerai de nickel néo-calédonien appelé garniériste fait l'objet de nombreuses demandes de concessions. Des mines s'ouvrent en de multiples points de la colonie: Boa Kaine à Canala, Bel Air à Houaïlou, mines de Thio... Les premiers travaux se font au pic ou à la pioche dans des galeries souterraines, puis sous forme de carrières.

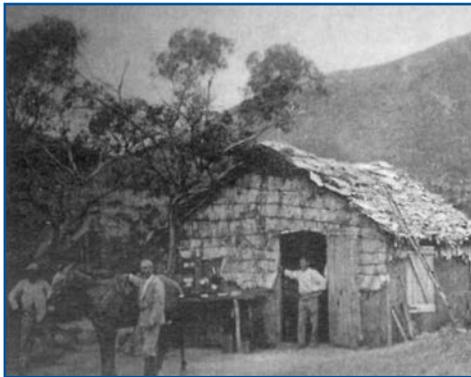
La première usine de traitement est installée à la pointe Chaleix par la société Higginson, Hanckar et Cie. Elle cesse de fonctionner en 1885. En 1889, Jules Garnier et John Higginson fondent la Société Le Nickel. Seule l'usine de Doniambo établie en 1910 par la Société des hauts fourneaux de Nouméa perdure aujourd'hui.



Inauguration de l'usine de Doniambo en 1910

L'EMPREINTE DU GOUVERNEUR FEILLET (1894-1903)

À la fin du XIXe siècle, les colons libres sont très peu nombreux. De plus, les troubles entraînés par l'insurrection de 1878 causent le départ d'une partie des paysans libres installés en Brousse. Demeurent en place surtout quelques libérés auxquels l'administration a attribué une parcelle de terre. Paul Feillet, arrivé en 1894, est surpris par la faiblesse de la population libre et prend des mesures pour peupler ce territoire par un recrutement en métropole.



Habitation de colon au tournant du siècle

L'administration française lance donc un appel aux volontaires, cultivateurs de préférence, et disposant d'un capital minimum de 5 000 francs-or destiné à faire vivre une famille en attendant les premières récoltes. Bientôt, trois cents familles répondent à l'appel. À leur arrivée, l'administration leur attribue une concession de 10 à 25 hectares sur une partie de laquelle le gouverneur Feillet conseille la culture du café... Mais les difficultés dues à l'isolement, la médiocrité des sols, parfois aussi l'inexpérience de certains colons pour le travail de la terre et surtout l'effondrement des cours du café en 1900 entraînent le relatif échec du « Plan Feillet ».

Sous le gouvernement de Feillet, et parallèlement au développement de la colonisation foncière, a également lieu la mise en place définitive du système des réserves, délimitant les terres des tribus. C'est aussi l'époque où, à partir de 1887, sont étendues les mesures de l'Indigénat qui fixe le statut des populations autochtones, comme dans le reste de l'empire colonial français.

LA NOUVELLE-CALÉDONIE DANS LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE (1914 - 1918)

LE BATAILLON MIXTE DU PACIFIQUE DANS LA GUERRE

Le premier contingent des Néo-Calédoniens mobilisés dès août 1914 embarque sur Le Sontay, en avril 1915. Les engagés volontaires du Bataillon des tirailleurs indigènes du deuxième contingent partent en juin 1916.

Ils sont intégrés au Bataillon mixte du Pacifique, regroupant Néo-Calédoniens et Tahitiens. En tout, quatre contingents rejoignent la métropole de 1915 à 1917.

De 1916 à 1918, les combattants du Pacifique participent à de nombreuses batailles : Verdun, Barleux, le Chemin des Dames, deuxième bataille de la Marne... 2025 hommes sont partis rejoindre les 177 Néo-Calédoniens mobilisés sur place en métropole : 1047 d'origine européenne et 978 Kanak ; 575 d'entre eux sont morts pour la France.



Tirailleurs kanak avant leur départ pour l'Europe (1917)

LA RÉVOLTE KANAK DE 1917

Les Kanak ont conscience de s'éloigner de plus en plus de leurs coutumes. Le problème des terres est toujours latent.

Les cinq mesures de l'Indigénat et les mesures de cantonnement les ont rendus méfiants. Aussi, depuis 1896, des troubles occasionnels touchent la région de Koné. En 1914, les chefs de Muéo, Témala, Hienghène et Tiwaka sont réunis par le chef Poindet Apengou et le sorcier Patéou pour un grand pilou de guerre. Finalement, le refus de certains Kanak de partir pour le front et la diminution des effectifs militaires incitent ces chefs à établir le calendrier des hostilités, lors de la dernière réunion à Tiendanite, fin 1916. Le 17 février 1917, des tribus pro-françaises de Koniambo sont attaquées par Noël, le petit-chef de Tiamou. À partir de ce moment, l'insécurité règne.

Les attaques de stations se multiplient à Pouembout, dans la haute vallée d'Amoa, dans la vallée de la Tipindjé. La révolte reste circonscrite au grand rectangle Hienghène, Poindimié, Muéo, Voh. La dernière action de Noël est l'attaque, le 9 septembre, du poste militaire de Voh. Aidée de permissionnaires néo-calédoniens et tahitiens, « l'expédition de pacification » se poursuit jusqu'à la mort de Noël, tué par une connaissance arabe en janvier 1918.

LA « BELLE AU BOIS DORMANT » 1919-1945

LE GOUVERNEUR GUYON (1925-1932)

Après la Première Guerre mondiale, la Nouvelle-Calédonie traverse une grave crise économique due à la diminution des ventes de nickel, à laquelle le Gouverneur Guyon, arrivé en 1925, essaie de remédier. En 1926 a lieu la dernière tentative de colonisation agricole de la Nouvelle-Calédonie avec les Nordistes (219 personnes) qui s'installent notamment dans la région de Gouaro (Bourail) pour cultiver le coton. Faute de moyens et d'organisation, cet essai échoue.

La récolte du café sur la côte Est dans les années trente



Le pays en effet n'échappe pas à la crise mondiale. Certains Néo-Calédoniens connaissent une grande misère. Le café et le coton ne se vendent plus.

LA VIE QUOTIDIENNE DES KANAK

L'évolution s'accélère dans le monde kanak. Les cases rondes d'autrefois ont pratiquement toutes disparu. Elles ont laissé place à des cases rectangulaires, aux toits de paille et aux murs de torchis. L'administration a créé des districts à la tête desquels elle a placé des grands chefs. Les petits chefs dirigent les tribus. Dans certaines régions, elle a nommé des chefs à la place de ceux qui existaient déjà. Il est à noter cependant que les Kanak continuent toujours à l'heure actuelle de faire la différence. Aux anciennes cultures, l'igname et le taro, se sont ajoutées de nouvelles : manioc, café, arbres fruitiers (manguiers, orangers, mandariniers). Les Kanak font aussi du coprah. Ils vont également travailler à l'extérieur, comme manœuvres, plantons, gardiens de bétail, moniteurs, infirmiers...

Ils ont été entièrement christianisés par les missionnaires protestants et catholiques. Le renouveau démographique témoigne que les Kanak ont ainsi intégré, non sans heurts, ces différents éléments extérieurs, tout en réussissant à maintenir l'essentiel de leurs traditions. Cependant, ils restent régis par les cinq mesures de l'Indigénat, cantonnés dans les réserves et soumis à l'impôt de capitation. Quelques anciens combattants engagés volontaires ont reçu la citoyenneté française.

LA VIE EN BROUSSE

La vie est rude pour les colons. Les habitations sont rustiques et les marchandises, fort chères, font souvent défaut. Seuls un travail acharné et une grande ingéniosité permettent un minimum de confort. L'électricité n'est accessible qu'aux plus riches, les fourneaux à pétrole et les fers à repasser à essence sont encore considérés comme un luxe.

Les communications sont difficiles en raison du relief de l'île et les familles sont donc isolées. Un quotidien, La France Australe, et un bi-hebdomadaire, Le Bulletin du Commerce, constituent la seule source d'information écrite locale mais il faut compter une semaine pour qu'ils parviennent à l'extrémité de l'île. Il faut attendre l'année 1937 pour entendre les premières émissions de Radio-Nouméa.

UNE NOMBREUSE MAIN-D'OEUVRE ASIATIQUE

Le besoin de main-d'œuvre explique l'arrivée des Asiatiques en Nouvelle-Calédonie depuis la fin du XIXe siècle. Un premier convoi de contractuels japonais arrive pour le compte de la Société Le Nickel le 18 janvier 1892. À l'issue de leur contrat, ils ont été nombreux à s'installer, comme ils en ont le droit, pour faire du commerce, de la pêche, de l'agriculture, ou du maraîchage. Par ailleurs, deux colonies répondent favorablement à la politique d'immigration sous contrat : l'Indochine française et l'Indonésie hollandaise. Les premiers Javanais arrivent le 16 février 1896.

En 1929, trois ouvriers sur quatre sont Asiatiques. Après la guerre, en 1945, le gouverneur Tallec accorde la résidence libre à tous les immigrants entrés par contrat de travail. Leurs enfants obtiennent ensuite la nationalité française et s'intègrent à la société néo-calédonienne.

LA VIE S'ORGANISE DANS LA COLONIE

En 1937, sont appliquées les premières mesures du Front Populaire (loi des 40 heures et congés payés). L'année 1939 semble ouvrir de nouveaux horizons à la Nouvelle-Calédonie : un siège de député est sur le point de lui être accordé.

Danseurs loyaltiens au début du XXe siècle



LA NOUVELLE-CALÉDONIE DANS LA SECONDE GUERRE MONDIALE (1940-1945)

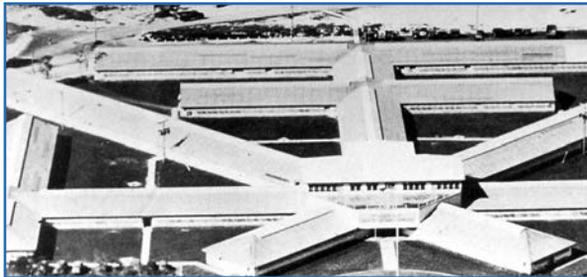
LE RALLIEMENT À LA FRANCE LIBRE (1940)

Malgré les pétainistes, des comités sont fondés par les Néo-Calédoniens favorables aux idées de la France Libre. Le général de Gaulle envoie alors Henri Sautot qui vient d'obtenir le ralliement des Nouvelles-Hébrides. Il proclame officiellement le ralliement de la Nouvelle-Calédonie à la France Libre le 19 septembre 1940.

Nombreux sont les volontaires qui s'engagent dans le corps expéditionnaire du Pacifique (le Bataillon du Pacifique).

Les Néo-Calédoniens, les Tahitiens, les Néo-Hébridais constituent le Bataillon du Pacifique. Ils s'illustrent dans les sables du désert (Bir-Hakeim) et en Italie (Monte-Cassino) puis ils participent à la libération de la France après le débarquement de Provence. De nombreux Néo-Calédoniens servent également dans les Forces Navales Françaises Libres tandis que d'autres s'engagent dans des commandos comme les SAS britanniques.

Le quartier général US, le "Pentagone", sur la plage de l'Anse-Vata (1943)



LE TEMPS DES «AMÉRICAINS» (1942-1946)

Pour contrer l'avancée japonaise dans le Pacifique, les États-Unis font de la Nouvelle-Calédonie le pivot de la défense puis de la contre-attaque alliée. Le 12 mars 1942, un important convoi de 17 000 hommes, sous les ordres du général Patch, débarque à Nouméa qui devient alors le quartier général du Pacifique. Des aérodromes sont aménagés (Tontouta, Magenta, plaine des Gaiacs...). Des dépôts de munitions et de carburant occupent tous les docks disponibles.

Des centres hospitaliers sont installés à l'Anse-Vata, à la Conception, à la Dumbéa, au nord de Bourail, sur la côte Est et dans l'extrême Nord.

Quel bouleversement dans la vie monotone du pays ! Après une période de restriction alimentaire, voilà que sont distribués à travers toute l'île, chocolat, chewing-gum, coca-cola, glace (ice-cream) sans oublier le whisky !

Les Américains introduisent la mécanisation dans le monde agricole. Ils débroussent avec le bulldozer et plantent avec leurs engins mécaniques.

Des contacts ont lieu aussi avec les tribus, les Kanak reçoivent des salaires payés en dollar jusque-là inconnu. À partir de 1944, le théâtre des opérations s'éloigne de la Nouvelle-Calédonie. L'année 1946 est marquée par le départ des derniers GI'S et le retour des volontaires néo-calédoniens.

L'ÉVOLUTION DEPUIS L'APRÈS-GUERRE (DE 1945 À NOS JOURS)

VERS UNE LARGE AUTONOMIE (1945-1958)

À partir de 1945 les mesures de l'Indigénat sont supprimées. Tous les habitants de Nouvelle-Calédonie deviennent citoyens français. Les Kanak accèdent progressivement au droit de vote. En 1946, la Nouvelle-Calédonie n'est plus une colonie mais devient un territoire d'outre-mer (TOM), représenté à

Paris par un député, Roger Gervolino, et par un conseiller de la République, Henri Lafleur.

Aux élections de 1953, un vaste rassemblement prend le nom d'Union Calédonienne (UC). Ce parti, dirigé par Maurice Lenormand, député depuis 1951, va dominer la vie politique pendant 20 ans. Sa devise est :

« Deux couleurs, un seul peuple ».



En 1956, la loi-cadre Defferre (1956) donne à la Nouvelle-Calédonie une très grande autonomie grâce à la création d'une Assemblée territoriale et d'un Conseil de gouvernement de 8 ministres. Le coup de fouet dû à la guerre se prolonge avec le lancement de nombreux grands travaux comme les barrages de Yaté et de Dumbéa, l'électrification des villages et l'amélioration des routes. Pour ces chantiers, de nombreux « petits blancs » et Kanak commencent à quitter la brousse et on fait appel à des Polynésiens, Wallisiens ou Tahitiens.

La création d'une monnaie forte, le franc C.F.P., soutenue par la métropole, et le désenclavement du territoire grâce à la mise en service de lignes régulières maritimes puis aériennes, permettent le développement de l'économie.

LA RECENTRALISATION (1958-1969)

En 1963, la loi Jacquinot supprime les ministères. Le Conseil de Gouvernement, réduit à cinq membres, n'a plus qu'un rôle consultatif auprès du gouverneur. En 1969, le Gouvernement fait voter les lois Billotte qui réduisent les compétences du territoire dans la gestion du domaine minier. Pendant cette période, le niveau de vie des Néo-Calédoniens s'accroît considérablement avec le développement des aides de l'État et le début du boom minier en 1969. Après "l'ère des transistors", celle de la télévision commence en 1965.

LE BOOM DU NICKEL (1969-1971)

Depuis 1962, les cours du nickel sont à la hausse. La production néo-calédonienne de minerai de nickel gonfle rapidement, atteignant 7,5 millions de tonnes fin 1971. À Népoui est assemblé le plus grand convoyeur à bandes du monde (13 km) et à Poro une usine de préparation du minerai. On entreprend de grands travaux pour aménager Nouméa qui reçoit l'essentiel des nouveaux immigrants.

À Nouméa, l'afflux des capitaux entraîne un afflux de populations : 5000 Européens, 3000 Tahitiens, 2000 Wallisiens. Mais la fin de la guerre du Vietnam et la chute des cours du dollar mettent un terme à l'euphorie. Beaucoup de Kanak n'ont pas participé à la prospérité et s'interrogent sur la spéculation et la répartition des richesses minières.

L'ÉMERGENCE DE LA REVENDICATION INDÉPENDANTISTE

La récession s'accroît en 1974 et elle entraîne faillites et chômage. Une association politique, Les Foulards Rouges, créée en 1969, conteste l'autorité de la métropole. En 1975, est créé un comité pour l'indépendance qui comprend les groupes de jeunes, les élus de l'Union Multiraciale et des élus mélanésiens de l'U.C. dont le député Roch Pidjot.

En 1975, le festival Mélanésia 2000 animé par Jean-Marie Tjibaou réaffirme l'identité culturelle kanak. Au congrès de Bourail en 1977, l'U.C. prend position pour l'indépendance. Le Gouvernement français tente d'apaiser le malaise naissant en proposant un nouveau statut et un plan de développement, favorisant la promotion mélanésienne et lançant la réforme foncière. De son côté, Jacques Lafleur regroupe la grande majorité des non indépendantistes (les loyalistes) dans le Rassemblement Pour la Calédonie dans la République (RPCR) créé en 1978. Enfin, en 1979, la majorité des partis kanak s'unissent en un Front Indépendantiste, regroupant environ 30 % des électeurs, en vue des prochaines élections.

LES ÉVÈNEMENTS (1984-1988)

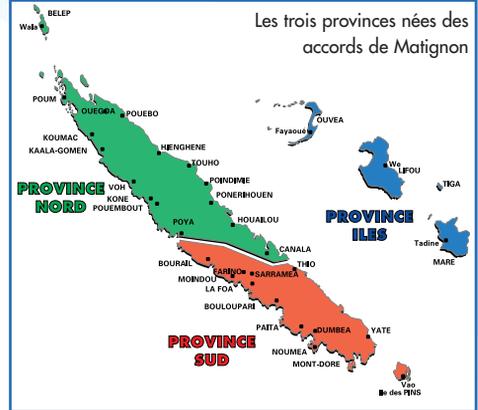
Après l'échec de la conciliation tentée à Nainville-les-Roches en 1983, les positions se durcissent, aggravant les tensions. En 1984, les indépendantistes forment le Front de Libération Nationale Kanak Socialiste (FLNKS). Entre 1984 et 1988 se déroule une série de troubles graves (barrages, affrontements, destructions de biens, assassinats) qui endeuille la Nouvelle-Calédonie, c'est la période des Évènements. Le Premier ministre Michel Rocard réunit alors à Paris les délégués du RPCR et du FLNKS qui scellent l'accord historique du 26 juin 1988, connu sous le nom des accords de Matignon, et accepté le 6 novembre 1988 par référendum.

DES ACCORDS DE MATIGNON À L'ACCORD DE NOUMÉA (1988 - 1998)

LES ACCORDS DE MATIGNON

Après une année d'administration directe par l'État, les accords de Matignon établissent un nouveau statut qui institue trois provinces dotées de compétences leur conférant une certaine autonomie. L'accord d'Oudinot signé le 20 août 1988 introduit la notion de rééquilibrage entre les Kanak et les autres communautés, entre Nouméa et le reste de l'archipel et enfin entre les trois provinces. Un scrutin d'autodétermination est prévu en 1998.

L'assassinat de Jean-Marie Tjibaou et de Yeiwéné Yeiwéné à Ouvéa, le 4 mai 1989, n'empêche pas la mise en place du statut Rocard, accompagné par la réalisation de nombreux projets destinés à développer la Nouvelle-Calédonie et à relever son économie (construction de la route Koné-Tiwaka, port en eau profonde de Népoui, notam-



du RPCR Jacques Lafleur et le représentant du FLNKS Rock Wamytan.

L'ACCORD DE NOUMÉA

Dans le préambule de l'accord de Nouméa, par "un geste fort", la France reconnaît "les ombres" de la période coloniale et le traumatisme subi par les Kanak, tout en rendant hommage aux différentes communautés qui ont participé à la mise en valeur de la Nouvelle-Calédonie. L'accord de Nouméa confère un nouveau statut à la Nouvelle-Calédonie qui depuis 1999 n'est plus un territoire d'outre-mer mais une collectivité spécifique de la République française dotée d'une autonomie s'élargissant au fur et à mesure des transferts des compétences de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie. Au terme d'une période



ment). La prise en compte de la spécificité kanak nécessaire à l'apaisement des tensions apparaît par différentes actions comme la création de l'Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK), le plan 400 cadres et la construction du Centre culturel Tjibaou. Bien avant l'échéance de 1998, année du référendum d'autodétermination, Jacques Lafleur lance l'idée "d'une solution consensuelle" pour éviter un "référendum couperet" dont les résultats en faveur du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République française risquent de ramener un climat de troubles. Cette idée, acceptée par le FLNKS en terme de "solution négociée", aboutit après le règlement du "préalable minier" à l'accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 par le Premier ministre Lionel Jospin, le représentant



Poignée de main entre le Premier ministre Lionel Jospin, le représentant du RPCR Jacques Lafleur (à droite) et le représentant du FLNKS Rock Wamytan (à gauche). Derrière : Alain Christnacht (à gauche), conseiller pour les affaires intérieures et l'outre-mer au cabinet du Premier ministre et Thierry Lataste, à l'époque, Directeur du Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

de vingt ans, avec possibilité d'anticipation, est prévu un référendum de sortie auquel participera un corps électoral restreint devant se prononcer sur une totale émancipation, c'est à dire l'indépendance politique. Rendu applicable par une révision de la constitution votée par le Parlement le 20 juillet 1998, l'accord de Nouméa est ratifié par le référendum du 8 novembre 1998 où le "oui" l'emporte beaucoup plus nettement sur le "non" qu'en 1988.

ENTRÉE ÉMANCIPATION ET CITOYENNETÉ

L'autonomie acquise pour les provinces par les accords de Matignon est également reconnue au profit de la Nouvelle-Calédonie qui dispose d'un gouvernement collégial ayant la charge de l'exécutif tandis que le congrès édicte les "lois du pays". Le sénat coutumier composé des représentants des huit aires coutumières est obligatoirement consulté pour tous les points afférents à l'identité kanak. Un conseil économique et social, au rôle consultatif est créé.

Une "citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie" émerge : un corps électoral restreint est constitué pour les élections des membres des assemblées de province et les référendums d'autodétermination, l'emploi local devient une priorité (Loi de pays n°2010-9 du 27 juillet 2010).

Par la loi du pays du 18 août 2010, la Nouvelle-Calédonie a adopté ses trois premiers

signes identitaires : la devise « Terre de parole, terre de partage », l'hymne « Soyons unis, devenons frères » et le graphisme des billets de banque. Restent à définir le nom et le drapeau du pays. Depuis le 17 juillet 2010, flottent côte à côte le drapeau français et celui du FLNKS représentant les Kanak. Le préambule de l'accord de Nouméa est un document historique par essence.

En voici un extrait:

« 2. La colonisation de la Nouvelle-Calédonie s'est inscrite dans un vaste mouvement historique où les pays d'Europe ont imposé leur domination au reste du monde. Des hommes et des femmes sont venus en grand nombre, au XIXe et XXe siècles, convaincus d'apporter le progrès, animés par la foi religieuse, venus contre leur gré ou cherchant une seconde chance en Nouvelle-Calédonie. Ils se sont installés et y ont fait souche. Ils ont apporté avec eux leurs idéaux, leurs connaissances, leurs espoirs, leurs ambitions, leurs illusions et leurs contradictions...

3. Le moment est venu de reconnaître les ombres de la période coloniale, même si elle ne fut pas dépourvue de lumière...

4. La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, en permettant au peuple kanak d'établir avec la France des relations nouvelles correspondant aux réalités de notre temps... », 5 mai 1998.

ÉMANCIPATION ET DESTIN COMMUN

A la suite de l'accord de Nouméa ont été adoptées la loi organique n°99-209 et la loi simple n°99-210 du 19 mars 1999 relatives à la Nouvelle-Calédonie. Elles précisent les institutions et les compétences de la Nouvelle-Calédonie et des différentes collectivités, ainsi que les modalités des transferts de compétences de l'État à la Nouvelle-Calédonie, tout en donnant également des orientations en faveur d'un rééquilibrage et développement social, économique et culturel.

Après la mise en place des nouvelles institutions et le vote des premières lois du pays, le transfert des compétences (enseignement primaire public...) a été effectif le 1er janvier 2000.

La plupart des compétences, hormis les compétences régaliennes, seront transférées de manière

progressive et irréversible dans les prochaines mandatures de cinq ans. A l'exception du contrôle de la pédagogie, de la définition des programmes et la validation des diplômes, l'enseignement secondaire public et privé ainsi que l'enseignement primaire privé et la santé scolaire ont été transférés à la Nouvelle-Calédonie au 1er janvier 2012.

Dans le même temps que la Nouvelle-Calédonie multiculturelle fait l'expérience de la réconciliation et du partage politique en vue de forger un destin commun pour les différentes communautés qui la composent, elle poursuit son développement économique et social par la mise en chantier de nouveaux projets prometteurs de formation et d'emplois pour les jeunes néo-calédoniens.

Les Institutions en Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie est une collectivité d'outre-mer qui dispose d'un régime juridique original au sein de la République française. Les Accords de Matignon et la loi référendaire qui en est découlée ont précédé l'Accord sur la Nouvelle-Calédonie signé à Nouméa le 5 mai 1998 et la loi organique du 19 mars 1999 modifiée par la loi organique du 3 août 2009 relative à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie qui constitue le statut actuel de la Collectivité.

Ce dispositif législatif a mis en place un transfert progressif des compétences précédemment détenues par l'État au profit de la Nouvelle-Calédonie ou des provinces, les modalités de ces transferts prévoyant que l'État compense financièrement les charges correspondant à l'exercice des compétences nouvellement transférées.

Ainsi, dès le 1er janvier 2000 les transferts ont concerné quatre domaines ; le droit du travail, le commerce extérieur, la réglementation relative aux hydrocarbures, au chrome et au cobalt et l'enseignement du premier degré public.

Plus précisément, en matière d'enseignement du premier degré public a été transférée à la Nouvelle-Calédonie la compétence sur les programmes (sous réserve de la compétence des provinces pour leur adaptation en fonction des réalités culturelles et linguistiques), et sur la formation des maîtres et sur le contrôle pédagogique.

Conformément à la loi organique modifiée du 19 mars 1999 et à la loi du pays du 28 décembre 2009, au 1er janvier 2012 ont été transférées à la Nouvelle-Calédonie les compétences concernant l'enseignement du second degré public et privé, l'enseignement primaire privé, l'enseignement agricole et la santé scolaire.

Les conventions prévues par la loi organique susvisée relatives à la mise à disposition globale et gratuite des personnels et à l'organisation d'un service unique ont été signées le 18 octobre 2011 par le haut-commissaire de la République et le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Différentes institutions permettent à la Nouvelle-Calédonie d'exercer ses compétences.



LE CONGRÈS

Le Congrès est constitué d'une partie des trois assemblées de province. Il est compétent pour gérer les affaires communes de la Nouvelle-Calédonie. Les délibérations adoptées par le Congrès sont dénommées " lois du pays " lorsqu'elles interviennent dans les domaines tels que les signes identitaires, la fiscalité, les principes fondamentaux du droit du travail, les règles relatives à l'accès au travail des étrangers, les règles relatives à l'accès à l'emploi, les règles relatives au statut civil coutumier, le régime des terres coutumières et des palabres coutumiers, les limites des aires coutumières, les modalités de désignation au sénat coutumier, les règles concernant les hydrocarbures, le nickel, le chrome et le cobalt, les règles relatives au droit domanial, les règles concernant l'état et la capacité des personnes, les principes fondamentaux concernant le régime de la propriété et les compétences transférées.

Vallée de la Ouaieme



Elles sont systématiquement soumises pour avis au Conseil d'État et ont, une fois adoptées, force de loi. Elles sont également susceptibles d'être soumises au contrôle du Conseil Constitutionnel.

LE GOUVERNEMENT

Le gouvernement est une des innovations introduites par la loi organique. Il est élu par le Congrès et responsable devant lui. Il partage avec le Congrès l'initiative des textes. Il arrête les projets de lois du pays et de délibération qu'il aura la charge de mettre en œuvre par l'adoption de mesures réglementaires. Les responsabilités d'animation confiées à ses membres recouvrent l'ensemble des compétences de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement étant chargé de les exercer collégalement et solidairement. Ainsi, la démission du gouvernement est décidée à la majorité de ses membres et la démission ou le décès du président du gouvernement entraîne de plein droit la démission du gouvernement dans son ensemble.

LE SÉNAT COUTUMIER

Le sénat coutumier est composé de seize membres (deux par aire coutumière, désignés selon les usages reconnus par la coutume). Il est consulté sur les textes relatifs à l'identité kanak, dont les langues constituent un élément essentiel (les langues kanak sont en effet, avec le français, des langues d'enseignement et de culture en Nouvelle-Calédonie). Il délibère également sur les projets ou propositions de lois du pays portant sur le statut civil coutumier, les terres coutumières et les signes identitaires.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le conseil économique et social est composé de trente-neuf membres, dont vingt-huit sont issus des organisations professionnelles, syndicats et associations qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle. Il est consulté sur toute délibération du Congrès à caractère économique et social.

L'ÉTAT

L'État est, pour sa part, représenté en Nouvelle-Calédonie par le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Depuis 2012, l'État et la Nouvelle-Calédonie exercent au sein d'un même service les compétences respectives qu'ils détiennent en matière d'enseignement (secondaire public et privé, primaire privé, santé scolaire). Conformément à la convention relative à l'organisation du service unique signée le 18 octobre 2011, le vice-recteur dirige un service unique dénommé « vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements ». Le vice-recteur est nommé par décret du Président de la République après avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Le vice-rectorat est chargé de mettre en œuvre la compétence de la Nouvelle-Calédonie, le vice-recteur est également nommé directeur général des enseignements par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Le service unique, vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie est l'interlocuteur des personnels, des parents d'élèves, des usagers, des partenaires sociaux.

La convention de mise à disposition globale et gratuite (M.A.D.G.G.) prévoit que :

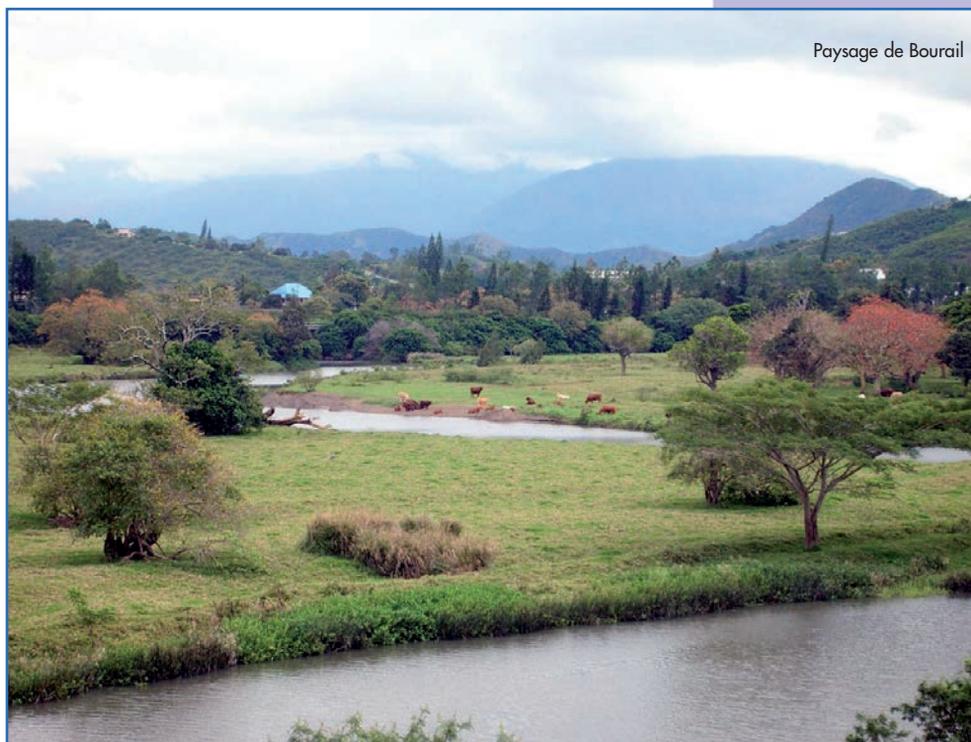
Pendant une période dont le terme sera fixé par

un décret en Conseil d'Etat, l'ensemble des personnels rémunérés sur le budget de l'État au titre des compétences dont le transfert est prévu est, par dérogation aux règles statutaires des personnels concernés, globalement et automatiquement mis à la disposition de la Nouvelle-Calédonie à compter du 1er janvier 2012.

Durant la M.A.D.G.G., les personnels exercent leurs fonctions pour le compte de la Nouvelle-Calédonie au sein des services ou des établissements d'enseignement publics, et privés sous contrat.

Ils perçoivent la même rémunération qu'auparavant, versée par l'État et demeurent soumis aux dispositions légales et réglementaires qui leurs sont applicables.

En Nouvelle-Calédonie, le vice-recteur exerce également, en matière d'enseignement supérieur, les compétences telles que définies par les articles L.612-3 et L.613-7 du code de l'éducation, ainsi que celles pour lesquelles il a reçu une délégation de signature du ministre de l'Éducation nationale.



L'économie de la Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie a enregistré une croissance économique marquée par un rythme soutenu : en moyenne, plus de 4% par an depuis une vingtaine d'années.

Sur la même période, le PIB par habitant a augmenté de près de 2% en moyenne annuelle. Cette croissance a permis de combler partiellement l'écart de niveau de vie avec la Métropole (de 100% en 1960, soit le double, l'écart n'est plus aujourd'hui que de 15% en 2009). Le niveau de vie calédonien est actuellement supérieur à celui de la Polynésie française et des DOM. Estimé à 3 millions par habitant en 2009, le PIB par habitant est très loin devant celui des autres petites économies insulaires du Pacifique Sud. Le territoire se situe en « richesse créée par habitant » entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie et au niveau moyen observé dans les pays européens.

De nombreux indicateurs laissent à penser qu'à émergé, vers le milieu des années 1980, une nouvelle économie calédonienne caractérisée par un secteur tertiaire prédominant, un secteur nickel essentiel au développement industriel du territoire, un appareil productif, hors nickel, relativement intégré et diversifié compte tenu de la taille de l'économie et des contraintes géoéconomiques, qui contribue de manière stable au PIB et enfin, un secteur agricole qui ne représente plus que 2% du PIB contre environ 10% au début des années 1960.

La tertiarisation de l'économie calédonienne n'a cessé de s'amplifier depuis le début des années 1960 (54% du PIB de l'époque) pour atteindre aujourd'hui 73% (soit un taux comparable à celui de la Métropole), notamment du fait du développement des services non marchands.

La Nouvelle-Calédonie étant un acteur important sur le marché mondial du nickel, celui-ci occupe une place emblématique. S'il constitue bien la principale ressource d'exportation (95% de la valeur des exportations de biens), le poids relatif du secteur nickel a eu globalement tendance à décliner à partir du début des années 1970. À la fin du "boom du nickel" (en 1971), le secteur contribuait pour environ 30% au PIB calédonien. Cette part n'a cessé de décliner avec un "point bas" en 1998, date à partir

de laquelle la remontée des cours s'est traduite par une augmentation du poids relatif du nickel (4,5% en 2009 suite à la chute des cours mondiaux après une année 2007 exceptionnelle).

LE NICKEL, ÉLÉMENT MOTEUR DE L'ÉCONOMIE

L'activité minière est indissociable de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Si, dans les années qui suivent la prise de possession, les découvertes se succèdent (charbon, or, cuivre, cobalt, chrome, antimoine...), la plus importante est celle du minerai de nickel par Jules Garnier en 1864. Le nickel est le seul minerai dont l'exploitation a été continue.

La Nouvelle-Calédonie recèle de 20% à 40% des réserves mondiales de nickel connues et assure près de 7% de la production mondiale, le nickel constitue un potentiel majeur pour le développement de la Nouvelle-Calédonie. En contrepartie, l'économie est extrêmement dépendante de son exploitation qui est, elle-même, fortement tributaire des fluctuations du marché mondial. Ainsi, la production du nickel en Nouvelle-Calédonie a connu sept crises graves et quatre « booms » importants, avec un marché au plus haut en 2007 et retombé depuis.

Le minerai présent dans les massifs de péridotites occupe le tiers de la superficie totale du territoire. L'extraction est assurée par une quinzaine de sociétés d'inégale importance. Les emplois générés par l'activité nickélifère sont nombreux, tant au niveau de la mine proprement dite que de l'usine de Doniambo. Sur mine, les emplois (2630 salariés en 2010) sont répartis entre les mineurs de la SLN et les autres mineurs, auxquels s'ajoutent des rouleurs et autres contracteurs.

L'évacuation du minerai depuis la mine jusqu'au bord de mer se fait généralement par camion. Le minerai de nickel extrait est soit directement exporté à l'état brut, soit transporté par voie maritime jusqu'à l'usine métallurgique de Doniambo pour y être transformé en produits de fusion : mattes et ferronickels.

En 2010, la production avoisinait les 130 000 tonnes de nickel contenu par an.

Bien que variable selon le client et les négociations, le prix du minerai de nickel exporté est directement dépendant du cours du nickel au London Metal Exchange. Compte tenu de la part importante des exportations de nickel dans les exportations calédoniennes (95% du total des exportations en 2009), l'orientation à la baisse des cours du nickel pénalise les exportations et déstabilise la balance commerciale. La métallurgie couvre 1 300 salariés fin 2010. Avec le secteur minier, cela représente 5% de l'emploi salarié total. Ce secteur est appelé à se développer avec la réalisation de grands projets.

Ainsi, la SLN a engagé depuis 2000 le programme "75 000 tonnes", dont l'objectif est de porter la capacité de production de l'usine de Doniambo à 75 000 tonnes par an, un nouveau four "Demag 10" a été mis en service en 2004.

Vale Inco Nouvelle-Calédonie (usine du Sud), porté par la société INCO, rachetée en 2006 par CVRD, société à capitaux brésiliens avec la participation d'investisseurs japonais et de la SPMSC, achève la construction d'une unité d'enrichissement hydrométallurgique d'une capacité annuelle de 60 000 tonnes de nickel et de 5 000 tonnes de cobalt, à partir des latérites extraites du massif de Goro. Les travaux sont maintenant terminés et la mise en exploitation est prévue pour

les mois à venir.

Enfin, le projet d'usine pyrométallurgique de Koniambo (usine du Nord), associant la SMSP et la société canadienne Falconbridge, rachetée par Xstrata en 2006, concerne le traitement des garniérites du massif de Koniambo. L'usine aura une capacité de production de 60 000 tonnes annuelles. Les travaux ont débuté en 2008. Actuellement, les activités de terrassement sont terminées, le port est mis en service et le montage des modules de l'usine est en cours.

La transformation locale du minerai de nickel est plus créatrice de richesse pour l'économie calédonienne que son exportation à l'état brut : en 2010, l'exportation de 56 milliers de tonnes de nickel contenu de produits de fusion a rapporté 102 milliards de F.CFP, alors que les 59 milliers de tonnes de minerai exportées ont généré 26 milliards.

LE SECTEUR PUBLIC, ÉLÉMENT STABILISATEUR

Peu soumis aux variations conjoncturelles, le secteur public est un élément stabilisateur de l'économie de la Nouvelle-Calédonie : on ne connaît en effet pas de baisse de la masse salariale versée par le secteur public. En 2007, les dépenses du

Mine de nickel à ciel ouvert



secteur public s'élèvent à plus de 358 milliards de F.CFP dont 41% de charges salariales ; le montant des prestations sociales versées aux ménages s'élève à 107 milliards de F.CFP. L'effort consacré aux dépenses d'investissement par le secteur public a dépassé les 30 milliards de F.CFP, soit 9% des dépenses totales contre moins de 1% pour les intérêts versés. Cela représente un taux d'investissement du secteur public de 4%. En 2007, la contribution du secteur public au Produit Intérieur Brut (PIB) représente 18% contre 16% en Métropole.

En termes d'emploi salarié (à temps plein ou à temps partiel), avec 23 900 personnes (fonctionnaires et non titulaires), le secteur public représente 28% en 2010 des salariés de Nouvelle-Calédonie. Le sous-secteur de l'administration de l'État compte à lui seul près du tiers des effectifs (32%), suivi de celui des établissements publics (26%), des provinces (20%), des communes (13%) et enfin de la Nouvelle-Calédonie (9%). Le taux de prélèvements obligatoires est de 29% en 2007, contre 43% pour la Métropole.

PRÉDOMINANCE DU SECTEUR TERTIAIRE

Face à la faiblesse du tissu industriel, une grande partie des besoins de la Nouvelle-Calédonie ne peut être assurée que par un recours conséquent aux importations finales (voitures, électroménager...) ou intermédiaires (matières premières destinées à la transformation locale), ce qui explique la part prépondérante que tient le secteur du commerce dans l'économie calédonienne. Ce secteur a également un rôle essentiel pour l'aménagement du

territoire compte tenu de la dispersion de la population dans l'intérieur de la Grande-Terre et dans les îles.

Le commerce (12% du PIB en 2009) représente le premier secteur économique calédonien avec 9700 salariés et près de 4 000 entreprises commerciales recensées fin 2010 par le RIDET (Répertoire d'identification des Entreprises et des Etablissements). Les deux hypermarchés de Nouvelle-Calédonie se trouvent dans le Grand Nouméa, 24 supermarchés sur 31 sont situés en province Sud, les supérettes et les commerces d'alimentation générale sont plus équitablement répartis entre les 3 provinces. Les services marchands (non compris le commerce) se composent des transports et communications, des banques et assurances, des services rendus principalement aux entreprises, et des services rendus principalement aux ménages. Leur essor récent s'est ainsi traduit par le développement des organismes financiers, des assurances, des agences comptables ou de l'hôtellerie, accompagné de la création de nombreux emplois féminins. Cette féminisation de l'activité a elle-même eu pour effet de créer un important besoin en garderies d'enfants, à la restauration hors du ménage ou aux repas livrés à domicile, ou encore à l'aide ménagère (femmes de ménage...). Les transports et télécommunications se démarquent par leur croissance rapide, signe d'une société qui s'ouvre vers l'extérieur. L'installation de Canal+ en 1994, le succès du téléphone mobile, d'internet et l'arrivée en 1999 d'un bouquet de chaînes généralistes et thématiques distribuées par satellite,



L'usine métallurgique de Doniambo (SLN) à Nouméa



Photographie - source KNS

en sont la démonstration.

PETITES INDUSTRIES ET CONSTRUCTION, DEUX GRANDS POURVOYEURS D'EMPLOI

Les PMI néo-calédoniennes demeurent encore absentes de nombreux secteurs et notamment de la plupart des industries de biens d'équipement en raison de l'étroitesse du marché local.

En 2010, 2 600 entreprises sont inscrites au RIDET au titre des industries manufacturières. Les PMI exercent une activité de transformation pour la satisfaction du marché local, et très marginalement pour l'exportation. Afin de limiter l'entrée des produits concurrents, il existe en Nouvelle-Calédonie des protections réglementaires. La production industrielle locale bénéficie de protections tarifaires (droits et taxes à l'importation) et de contingentement à l'importation. Le secteur de la construction, avec 11,5% du PIB en 2009 et 12,6 % de l'emploi salarié en 2010, a un poids important dans l'économie calédonienne. Il s'est développé à partir du milieu des années 60, avec le boom du nickel qui a entraîné une demande accrue en logements. Vers le début des années 90, l'activité de la construction a bénéficié de la progression des investissements liée aux accords de Matignon. La mise en place des provinces et la large décentralisation des pouvoirs et des compétences qui en a découlé, ont fait de ces trois collectivités les moteurs des réformes de rééquilibrage du territoire.

De nombreux chantiers publics se sont ainsi développés (équipements provinciaux, réseaux routiers, écoles, infrastructures médicales...), accompagnés d'initiatives privées (constructions d'habitations individuelles ou collectives), principalement concentrées dans le Grand Nouméa. Par ailleurs, les contrats de développement entre l'État, les provinces et les communes, se sont attachés au développement de l'habitat social.

À partir de 1996, la conjoncture du secteur, devenue plus maussade, a été redynamisée. Des mesures de défiscalisation ont eu un impact, avec la construction d'immeubles d'habitation, d'hôtels et de résidences hôtelières. L'activité du secteur reste dynamique malgré quelques signes de ralentissement liés à la fin du chantier de l'usine du Sud. Le développement de la zone VKP (Voh-Koné-Pouembout) et les grands chantiers ont contribué à tirer l'activité du secteur en 2010. En moyenne pour 2010, les entreprises de la construction ont employé 8 700 employés.

AGRICULTURE, PÊCHE, AQUACULTURE : LE MAINTIEN DE L'EXODE RURAL

Le secteur de l'agriculture qui englobe les productions agricoles ainsi que la pêche, l'aquaculture et l'élevage représente moins de 2% du PIB. Néanmoins, la pêche et l'agriculture (vivrière ou marchande) occupent une place centrale dans la société calédonienne. Ces activités permettent en effet de contenir l'exode rural en fixant les



populations sur leurs terres d'origine. Le dernier recensement de l'agriculture effectué en 2002 dénombrait 5 574 exploitations agricoles pour une « Superficie Agricole Utilisée » (SAU) de 247 878 ha, soit 13% de la superficie de la Nouvelle-Calédonie. Le développement et la diversification de l'ensemble de ces activités, encouragées par les collectivités, permettent de conquérir le marché intérieur en substitution aux importations mais également d'envisager des exportations prometteuses pour les crevettes, le thon, les letchis, les cerfs, et les squashes. En 2010, la production agricole commercialisée s'élève à 9 milliards de F.CFP. En termes de couverture de la consommation locale, la production calédonienne couvre, en 2010, 42% des besoins locaux, le reste étant assuré par les importations.

En Nouvelle-Calédonie, le secteur de l'aquaculture en 2010 repose principalement sur la "filière crevette", même s'il s'est diversifié à partir de 1999 avec deux nouvelles productions : l'ostréiculture et l'élevage d'écrevisses.

L'aquaculture de la crevette a démarré au début des années 80, après des recherches menées par l'IFREMER pour déterminer les variétés de crevettes adaptées et les techniques de reproduction et d'élevage. C'est la *Penaeus Stylirostris* qui fut choisie. L'activité, qui a peu à peu pris de l'ampleur, figure aujourd'hui au second rang des exportations calédoniennes. En 2010, 18 fermes d'une surface totale de 683 ha ont produit 1 160 tonnes de crevettes dont la vente à l'exportation a rapporté 750 millions de F.CFP.

Trois types de pêche professionnelle sont pratiqués en Nouvelle-Calédonie : la pêche lagonaire, la pêche côtière et la pêche hauturière,

les marins sont formés à l'école des métiers de la mer.

- La pêche lagonaire : opérée à l'intérieur du lagon, dont les produits (holothuries et coquilles de trocas) sont destinés à la fois au marché local et à l'exportation vers les pays asiatiques.

- La pêche côtière : pratiquée à l'extérieur du lagon pour la capture des poissons profonds et des poissons pélagiques des eaux territoriales. La totalité de ce type de pêche est destinée au marché local.

- La pêche au large ou hauturière est pratiquée dans la ZEE à partir de navires palangriers et s'oriente vers la capture de thons (blancs, jaunes et obèses), de marlins, de requins makos ou d'espadons.

Enfin, la pêche de plaisance et auto-vivrière, difficile à quantifier, est estimée à 3 500 tonnes par an et se pratique surtout à l'intérieur du lagon.

TOURISME : SECTEUR À FORT POTENTIEL

La Nouvelle-Calédonie dispose avec le tourisme d'une activité au potentiel élevé de créations d'emplois, d'investissement, et de développement. Le secteur du tourisme c'est un chiffre d'affaires de 53,7 milliards de FCFP en 2006 (3,8% du PIB), et en 2009, près de 5 000 personnes en moyenne (6% de l'emploi salarié total).

Le pays possède de nombreux atouts, des paysages, une nature préservée, une richesse pluriculturelle et une capacité hôtelière importante, mais malgré cette richesse et cette diversité le secteur du tourisme calédonien ne parvient pas à décoller et le nombre de touristes stagne toujours autour de la barre des 100 000 (dont une bonne partie de Néo-Calédoniens).

C'est dans ce contexte de stagnation voire de repli de la fréquentation touristique que de nombreuses actions ont été menées par les Province: la 2^{ème} édition des assises du tourisme organisées fin 2005 a présenté un plan concerté axé autour du développement de la promotion, de la desserte aérienne et des infrastructures hôtelières, avec pour ambition d'accueillir 180 000 touristes à l'horizon 2015. En 2008, les GIE des trois provinces ont ainsi signé une convention qui officialise la mise en commun de leurs ressources d'informations touristiques. La même année la compagnie locale Aircalin a mis en place une nouvelle liaison vers

Séoul, en Corée du Sud et depuis avril 2009, Air Austral dessert deux fois par semaine la capitale parisienne via Saint-Denis de la Réunion et Sydney.

On relèvera les aides financières directes des provinces (code de développement spécifique ou Société d'Economie mixte), de l'État (contrats de développement) et du Fonds d'Équipement de la Nouvelle-Calédonie.

Lois de défiscalisation, régimes privilégiés à l'importation, aides à l'emploi, sont également autant de soutiens de la part du secteur public.

Développer et améliorer le parc hôtelier calédonien, l'enjeu était important puisqu'il s'agissait, en élargissant l'offre hôtelière à des établissements haut de gamme, de rendre la destination calédonienne attractive aux yeux d'une clientèle aisée qui faisait jusqu'alors défaut et de se positionner sur un marché particulièrement concurrentiel. Ainsi de nouveaux hôtels tels que le Méridien de Nouméa (5 étoiles) ont été construits ces dernières années en province Sud, des structures déjà existantes ont été rénovées (Surf Novotel, Nouvata Park Royal). Chacune des îles Loyauté est maintenant équipée d'un hôtel 3 ou 4 étoiles (Paradis d'Ouvéa, Nengone Village et Drehu

village). Il s'est également développé sur l'ensemble du territoire un hébergement en gîte rural ou tribal. Généralement en milieu mélanésien, ces petites structures proposent un séjour chez l'habitant, avec un logement traditionnel et une restauration à caractère familial, privilégiant les contacts avec le milieu humain et naturel de la région.

En 2010, on comptait ainsi 52 établissements touristiques (du gîte mélanésien à l'hôtel classé "5 étoiles"), ils offrent aujourd'hui un parc de près de 2 200 unités d'hébergements, dont 78% sont localisées en province Sud, 22% en province Nord et 6% en province des Iles Loyauté.

De nouveaux projets hôteliers de grande envergure devraient encore voir le jour en Nouvelle-Calédonie.

Cet article a été rédigé à partir des éléments fournis par l'observatoire Économique de L'ISEE (Institut de la statistique et des études économiques

Courriel : oe@isee.nc

Les informations présentées ici sont disponibles dans leur intégralité sur le site de l'ISEE : www.isee.nc



Elevage sur la côte Ouest

Cette rubrique vous donne un aperçu de quelques-unes des ressources offertes en matière de loisirs et de culture. Elle n'est pas exhaustive mais afin de mieux vous informer sur les activités diverses qui existent en Nouvelle-Calédonie, veuillez-vous reporter aux adresses des trois organismes touristiques de chaque Province. La Nouvelle-Calédonie est de toute manière le pays rêvé des activités de plein air.

LE CENTRE CULTUREL TJIBAOU

L'Agence de Développement de la Culture Kanak a pour mission de faire du Centre culturel Tjibaou un lieu unique de développement, de création et de diffusion culturelle et artistique, kanak et océanienne.

Sur la presqu'île de Tina, à 10 mn du centre de Nouméa, découvrez l'Océanie à travers les espaces d'exposition, les lieux de spectacles, la Médiathèque publique spécialisée, l'aire coutumière, ses cases traditionnelles et le chemin kanak, né du mythe fondateur de Téa Kanaké.

Ouvert du mardi au dimanche, de 10h à 18h

Rue des Accords de Matignon - TINA - BP 378 - 98845 NOUMÉA CEDEX

Tél. : 41.45.45 - Fax : 41.45.56 - Courriel : adck@adck.nc - web : www.adck.nc

LE MUSÉE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

De l'extérieur, la première vision du musée, c'est une grande case avec une allée d'araucarias, témoins de la vie traditionnelle mélanésienne. C'est aussi un jardin ethno-botanique et des salles d'exposition consacrées à l'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et aux arts et traditions kanak : poteries, pétroglyphes, sculptures.

Ouvert de 9 h à 11 h 30 et de 12 h 15 à 16 h 30 (sauf mardi et jours fériés). Entrée gratuite.

Il existe également des musées à Bourail, à Thio et à Païta. A signaler que le musée organise aussi des conférences. **Pour tout renseignement : Avenue du Maréchal Foch Nouméa - Tél. : 27 23 42**

LE CENTRE D'ART - LE THÉÂTRE DE POCHE

Chaque année il propose une série de spectacles variés dans les domaines du chant, de la poésie, de la magie, de la musique et du théâtre. Pour tout renseignement :

Centre d'art de la ville - 6 bd extérieur Fbg Blanchot - Tél. : 28 19 58

LE MUSÉE DE LA VILLE DE NOUMÉA

Ce musée est installé dans un des plus vieux bâtiments historique de Nouméa, datant du XIXe siècle.

Cette bâtisse a abrité pendant de longues décennies la première mairie de la ville. Le musée a ouvert ses portes en juin 1996 avec une première exposition d'une durée d'une année sur le thème de l'histoire architecturale de la ville. Cette exposition présente de fait un pan important de la Nouvelle-Calédonie à travers le développement de son chef-lieu de 1853 à 1940.

Adresse : Place des cocotiers - Nouméa Tél. : 26 28 05

LE MUSÉE DE L'HISTOIRE MARITIME

Pour découvrir le passé et le patrimoine maritimes de la Nouvelle-Calédonie.
11 avenue James Cook - BP 1755 - 98845 Nouméa cedex Tél. : 26 34 43
du mardi au samedi de 14h à 18h

LE THÉÂTRE DE L'ÎLE

Le Théâtre de l'île est une scène conventionnée, un centre de créations et de productions théâtrales. Il organise la diffusion de spectacles locaux et internationaux dans le cadre de saisons culturelles et de festivals. Une carte d'abonnement annuelle vous donne accès à des tarifs avantageux. La salle rénovée en 2000 est un ancien bâtiment du bain. Elle peut accueillir jusqu'à 356 personnes.
161 avenue James Cook Nouville - Tél. : 25 50 50 - www.theatredeleile.nc

LE CENTRE CULTUREL DU MONT DORE

Le centre culturel du Mont-Dore, structure d'accueil pour les spectacles scolaires, partenaire du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, est installé au complexe sportif et culturel Victorin Boewa, à Boulari. Il propose des expositions et des spectacles de mars à décembre. Tous les genres, pour tous les âges et toutes les sensibilités y sont représentés (musique, danse, théâtre et cinéma). Situé juste à côté, le Pôle artistique accueille les cours de l'École des Arts, accessibles à tous dès 4 ans (arts plastiques, musique, cirque, théâtre et danse).
Accueil du public du mardi au jeudi de 13h à 17h, le vendredi de 13h à 16h
et une heure avant chaque spectacle.
Renseignements, tél. 41 90 90 ou www.mont-dore.nc

ARCHIVES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Les archives officielles concernant la Nouvelle-Calédonie sont encore conservées en Métropole (centre des archives de l'outre-mer à Aix-en-Provence, archives militaires à Vincennes, etc.). Depuis plusieurs années cependant, un effort est fait pour recueillir les archives existantes sur place et en rapatrier d'autres. Les collections des archives sont également valorisées par une large ouverture au public. Les personnes intéressées par les archives du Territoire peuvent s'adresser directement à ce service. La consultation se fait sur place.
Service des archives, 159 avenue James Cook Nouville - Tél. : 28 59 42

LA BIBLIOTHÈQUE BERNHEIM

Pour les enfants, le droit d'inscription est de 100 F CFP. Pour les adultes, 3 500 F CFP pour l'année civile. Le public a la possibilité d'emprunter un très grand choix d'ouvrages. Un abonnement permet aux chercheurs de consulter le fonds réservé. Il existe des bibliothèques municipales dans les quartiers de Rivière-Salée, du Mont-Dore, de Koutio et également dans les mairies de l'intérieur. A signaler les conférences mensuelles de la bibliothèque.
Angle de la rue de la Somme et de l'avenue du Maréchal Foch. Tél. : 24 20 90

L'AQUARIUM DES LAGONS

Fondé en 1956 par le Dr CATALA et sa femme. Les bacs de l'aquarium reconstituent les profondeurs du lagon calédonien avec toute sa faune et sa flore : tortues, requins, poissons et coraux fluorescents.

À voir impérativement. Ouvert du mardi au dimanche de 10h à 17h

61 Prom. Roger Laroque. Anse-Vata - 98800 Nouméa - Tél. : 26 27 31

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le Conservatoire de musique (CMNC) dispense à Nouméa un enseignement musical dans beaucoup de disciplines : violon, violoncelle, piano, batterie, saxophone, etc.

Pour tous renseignements sur les inscriptions s'adresser au CMNC.

Il existe des antennes du CMNC dans l'intérieur et les îles.

Frais d'inscription : 2 500 F CFP - Prix mensuel : 5 500 F CFP (Nouméa) solfège plus instrument (sous réserve d'augmentation).

Places limitées. Le conservatoire est installé dans une ancienne demeure coloniale restaurée.

Avenue des frères Carcopino, pointe de l'Artillerie, Nouméa Tél. : 24 63 15

LE REX

Financé par la ville de Nouméa et géré par l'ADAMIC, le Rex est un espace socioculturel municipal ouvert aux jeunes de 12 à 26 ans à qui sont proposés différents ateliers de pratiques artistiques (Slam, Hip Hop, danse kanak et contemporaine, vidéo, théâtre...), des projections cinématographiques, mais aussi des animations multimédia et l'accès à une cyberbase.

Enfin, le Rex accueille des résidences d'artistes et accompagne la création et la gestion d'associations à caractère artistique.

27, avenue de la victoire - 98800 Nouméa - Tél. : 28 26 29

www.ville-noumea.nc/espacejeunes

Courriel de la chargée d'actions jeunesse & communication : animateur.rex@gmail.com

LES LIBRAIRIES DE NOUMÉA

La librairie Pentecost (rue de l'Alma), la librairie Hachette (avenue Foch), L'As de Trèfle (Quartier Latin), sont les plus connues. Elles proposent un grand choix de livres et de romans, d'ouvrages éducatifs, ainsi que la presse par avion et par bateau. A noter aussi la librairie "Calédo-livres" (rue Jean-Jaures) : livres anciens sur la Nouvelle-Calédonie et livres d'occasions.

Et "La Bouquinerie Nouvelle" (rue Georges Clémenceau).